

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Office français de l'immigration et de l'intégration

Décision du 2 janvier 2019 portant délégation de signature

NOR : *INTV1835881S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie Hayashi, directrice de l'asile et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Samia Khelifi et M. Hugues Gebhardt, adjoints, et à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant aux champs de compétences de la direction de l'asile, telles que définies par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

La décision du 9 août 2018 portant délégation de signature est abrogée (INTV1822526S).

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 janvier 2019.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,
D. Leschi*

